

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction chez M. LATONA, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor 72 1/2 ct. P. B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor 67 ct. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Le Catholique

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 mai. — Depuis deux jours la machine à vapeur avait été mise en œuvre pour s'assurer de la quantité d'eau qui filtrait encore dans les chemins sous la Tamise; elle n'était plus que de 150 gallons par minute, tandis qu'avant l'accident elle était de 500 gallons.

On a le projet d'affermir le lit de la rivière au moyen d'un large plancher qui sera coulé à fond pendant la marée basse à l'endroit de la crevasse. Il a été impossible jusqu'à présent de s'assurer si les ouvrages de briques n'ont pas été endommagés. D'ici à lundi prochain on n'entreprendra rien d'important. On travaille à la construction du plancher; M. Brunel espère qu'il fortifiera si bien la masse d'argile jetée dans le fleuve, que désormais on ne craindra plus d'obstacle. Les voûtes de la galerie ont 16 pieds 6 pouces de hauteur et 13 pieds 6 pouces de largeur.

— Sir Thomas Lethbridge, dans la séance des communes du 25, a déclaré qu'il ne pouvait avoir aucune confiance dans M. Canning, attendu qu'il était notoire que tandis que ce ministre favorisait l'émancipation des catholiques, l'auguste personnage de qui il tient ses pouvoirs professait une opinion toute contraire.

A ces mots, des cris à l'ordre se sont élevés de plusieurs points de la salle.

Interpellé par divers membres, l'Orateur (le président de la chambre) a pris la parole et a posé comme principe constitutionnel, qu'en aucune circonstance et sous quelque forme ou allusion quelconque, il n'est permis de faire intervenir l'opinion ou la volonté personnelle du souverain dans une discussion parlementaire.

— S. A. R. le duc de Clarence vient de faire une seconde déclaration publique, que l'on considère comme décisive en faveur de la cause protestante.

Dans un dîner offert à S. A. R. par la compagnie des orfèvres de Londres, le prince a répondu au toast à l'église et au roi: « Que bien que ses ancêtres fussent étrangers, il était persuadé que sa famille était maintenant assez connue du peuple anglais pour être appelée anglaise; qu'il était véritablement anglais, et que la bourgeoisie pouvait être assurée que ses sentiments à l'égard du toast que l'on venait de porter, étaient parfaitement conformes à ceux professés par son père, le feu roi.

— On a rendu compte, le 18 mai dernier, de l'épouvantable assassinat commis à Whitechapel, près de Londres, par un père sur la personne de son fils âgé de trois ou quatre ans, à qui il a coupé la tête pendant une courte absence de la mère. Nous avons dit que le meurtrier présumé, William Sheen, ouvrier dans une manufacture, avait pris la fuite, et échappé à toutes les recherches. Le sieur Davis, qui est à ce qu'il paraît un homme très intelligent et très actif de la police de Londres, est chargé de le découvrir. William Sheen s'était retiré au fond du pays de Galles chez un nommé James, son parent. Là il avait accrédité la fable déjà imaginée par lui dans le premier moment, qu'il s'était battu avec des Irlandais, et qu'il avait eu le malheur d'en tuer un d'un coup de couteau. James et sa famille croyant donner asyle au malheur et non au crime faisaient une garde assidue autour de la retraite de Sheen, et lorsqu'un inconnu paraissait dans la contrée, des espèces de signaux télégraphiques placés sur les collines environnantes avertissaient Sheen qu'il devait se cacher. Aussi les deux premières perquisitions de Davis avaient été infructueuses. Sheen était cependant sorti une ou deux fois pour aller dans une bourgade voisine lire les journaux où l'on rendait compte de son affaire. Davis déguisé en paysan gallois, revint une troisième fois dans la contrée, et prit si bien ses mesures qu'il arriva à la portée de la voix près de la maisonnette habitée par Sheen avant d'être aperçu. Gare à vous! le voici! s'écria en patois un paysan aposté en sentinelle. Davis s'élança vers la maison, et arrêta Sheen qu'il trouva au dépourvu.

L'arrivée de William Sheen à Londres dans une voiture publique, son interrogation au bureau de police de Sambeth-Preet et son trajet à la prison de Newgate avaient attiré une foule extraordinaire. Le peuple a failli deux fois repousser l'escorte, et mettre en pièces le père dénaturé, en disant que le supplice ordinaire serait trop doux pour lui. De même que le monstre Léger et la fille Henriette Cornier, William Sheen a déclaré qu'il

n'avait eu aucun motif pour commettre ce crime, et que, sans savoir ce qu'il faisait, il avait cédé aux suggestions du malin esprit. Lorsqu'il est arrivé dans la prison de Newgate, le concierge lui a remis entre les mains des livres de piété, et Sheen les a acceptés avec reconnaissance. Un geôlier lui dit: « Je vous conseille de choisir un bon avocat; car, à en juger par les journaux, votre affaire paraît difficile. » William Sheen répondit: Il ne faut pas croire un mot de ce que disent les journaux; ils débitent sur mon compte toutes sortes de meneries. Je les ai lus dans le pays de Galles; j'y ai vu qu'au moment de mon mariage avec ma chère Letitia, le bureau de la charité nous avait donné une somme de cinq livres sterling. La vérité est que nous n'avons touché que trente shellings. — Mais votre enfant, l'avez-vous tué? — Que voulez-vous? répliqua Sheen, c'est un malheur, et puis il aurait été toute sa vie un misérable ouvrier comme son père!

FRANCE.

Paris, le 29 mai. — On écrit d'Agen, 22 mai: « La Garonne est dans ce moment hors de son lit. Toutes les allées du Gravier et les jardins contigus sont inondés. La tige des arbres a disparu sous les eaux.

Les désastres occasionnés par les eaux à Toulouse et dans les environs sont incalculables; on attribue l'inondation à une fonte subite de neige dans les Pyrénées. Un mandement a été publié par l'archevêque pour engager les habitans à ouvrir une souscription; mais un habitant recommandable de Toulouse, M. Dabadie, avait pris les devans, et avait envoyé 500 fr. à l'imprimeur du journal politique, M. Vieusseux, qui annonce qu'il recevra les dons, et qui s'est lui-même inscrit, avec ses ouvriers, pour une somme de 50 fr. M. Martin, directeur du théâtre de Toulouse, va donner une représentation au bénéfice des victimes de l'inondation.

A Castres, à Lavaur, à St.-Sulpice, l'Agout a causé des dommages très considérables. Un grand nombre d'établissements industriels ont souffert.

Mais ce n'est pas seulement dans cette partie de la France que les eaux causent de tels dommages. A St.-Etienne, le Furens, sorti de son lit, a entraîné plusieurs usines, et entraîné la fabrique de lacets de M^{de} Bonnaud. On croit qu'il faudra plus de quinze jours pour réparer le mal. M. Gerantet-Gagnière, négociant très estimé, a péri en voulant porter secours à un charretier que les eaux entraînaient, et qui a aussi perdu la vie. Les obsèques de M. Gerantet ont eu lieu le 22 de ce mois, et un grand nombre de citoyens se sont fait un devoir d'y assister.

On mande de Lausanne, le 24 mai: Dimanche, 20 de ce mois, vers les quatre heures du soir, des nuages noirs s'amoncèrent au-dessus de notre lac. L'ouragan les divisa bientôt; une partie se dirigea sur Vevey, une autre fut poussée du côté de Genève. Tout à coup éclata l'un des orages les plus affreux dont on se souvienne. La pluie tomba avec une abondance si extraordinaire qu'en peu d'instans des torrens descendirent avec impétuosité de toutes les hauteurs, et ne se ralentirent qu'à dix heures du soir.

La moitié de la ville de Vevey a été couverte de sable et de gravier, les magasins, les caves, les corridors se sont trouvés subitement inondés; les rues les plus exposées au passage de l'eau sont déparées; c'est près de l'église de Saint-Martin qu'ont eu lieu les plus grands ravages. On ne voit que gens occupés à déblayer la ville, à pomper l'eau des caves, à nettoyer les boutiques.

Au milieu de l'effroyable tempête qui portait la terreur et la désolation dans cette contrée, au milieu des éclairs qui sillonnaient l'horizon obscurci, le Léman vaudois, ayant à bord plus de huit cents personnes, voguait majestueusement sous des torrens de pluie et au bruit du tonnerre répercuté par les Alpes; à chaque instant la foudre qui tombait à ses côtés, menaçait d'ajouter un nouveau deuil à celui de la nature.

On ne se souvient pas à Genève d'avoir vu tomber en si peu de temps une si grande masse d'eau. Il paraît que des nuages, poussés en sens contraire, et choqués avec une grande violence, ont produit cette lavasse épouvantable, qui a duré environ trois heures, elle était accompagnée de grêle et de tonnerres affreux; en peu d'instans les chemins ont été convertis en torrens. Tous les obstacles que cette eau furieuse rencontrait sur son passage étaient aussitôt renversés, si quelque issue ni lui était prompte-

ment ouverte. A Cornavin, elle se précipitait de l'extérieur dans la ville avec une telle violence, qu'on s'est vu obligé de hausser le pont-levis pour lui ouvrir un passage dans les fossés. Plusieurs carrosses ont failli être submergés, et nombre de personnes auraient péri sans les secours que l'adresse et le courage leur ont apportés.

— Le *Times* du 25 mai contient, sur les relations politiques de la France et de l'Angleterre, des révélations importantes et que le ministère français a jugé telles, puisqu'il s'est empressé d'y joindre des commentaires dans son journal du soir. On sait ce que valent les assertions ou les dénégations des journaux ministériels, nous ne nous y arrêtons donc pas; mais s'il a existé, comme dit le *Times* entre les cabinets de Londres et des Paris une convention par laquelle ils s'engageaient réciproquement à retirer leurs troupes de la péninsule, si maintenant la France revient sur l'engagement qu'elle avait pris, si M. Canning voit dans cette démarche un manque de foi, si les Anglais regardent leur premier ministre comme ayant été dupe de la politique astucieuse de M. de Villèle, n'est-il pas évident que l'espèce d'alliance annoncée par M. de Damas au mois de décembre dernier, serait déjà rompue de fait, que des rapports d'une nature peu amicale lui auraient succédé, et que le langage hostile employé par le *Times* pourrait bientôt se retrouver dans des pièces plus directes et plus authentiques! *L'Etoile* réfute bien les réflexions du *Times*, mais elle ne dément pas ses révélations, bien qu'elle soit si prodigieuse de démentis pour les faits souvent les plus exacts. On peut donc croire à la réalité de ce qu'annonce le *Times*.

— M. Michel, avocat à Bourges, chargé d'office de la défense de trois déserteurs, a révélé, devant le conseil de guerre un fait sur lequel il importe d'appeler l'attention: *Dans l'espace d'un an, sur 240 militaires condamnés aux travaux publics et envoyés aux camp d'Augy, il en a péri 70.*

— Le *Constitutionnel* convient que le jury vient d'être réorganisé sur des bases raisonnables et protectrices des citoyens, mais c'est à la chambre des pairs et non au ministère, dit-il, qu'on le doit.

— La giraffe arrivée à Marseille en octobre dernier, et destinée à la ménagerie royale, est partie le 20 de ce mois pour sa destination. Cet animal faisait l'admiration des Marseillais, et à son départ, les bouquetières de la ville l'ont parée de genêts et de roses.

M. Geoffroy Saint-Hilaire, administrateur du muséum, fait transporter en même temps à Paris d'autres animaux, au nombre desquels se trouve un antilope reçu d'Egypte, deux muflois donnés par M. le marquis d'Albertas pour la ménagerie royale, et un fort joli chevreuil de Ténérife.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 1^{er} JUIN.

L'ordre équestre a réélu aujourd'hui les membres sortans cette année des états provinciaux. Ce sont: MM. de Copis, de Geloës, de Thiriart, de Hamal, de Lance, de Lamberts. M. Emile d'Oultremont a été nommé en remplacement de M. Félix de Lannoy, père, décédé.

M. le gouverneur a été nommé président de l'ordre équestre, en remplacement de feu M. Félix de Lannoy.

La régence de Liège a aussi réélu les membres sortans des états provinciaux pour l'ordre des villes: MM. Knaeps-Kenor, Bellefroid, Richard et Waltery. M. Beaujean a été nommé en remplacement de M. Servais Grisard, décédé.

— Le district d'Alleur a élu député aux états provinciaux M. De Sauvage, avocat, en remplacement de M. Mottart, et M. Devillers, bourgmestre de Sliis, a été nommé suppléant.

— A l'audience de ce matin (chambre des appels correctionnels), la cause des pompiers contre ce journal a été appelée. M. Leignes, remplissant les fonctions de ministère public, en a demandé la remise, sur le motif qu'il se trouvait occupé par la continuation d'une affaire à la cour de cassation; en conséquence, la cause a été remise au 27 de ce mois.

C'est pour demain qu'est fixée, à la même chambre, l'affaire du nommé *Lhomme*, colporteur, prévenu d'avoir exposé des brochures et gravures contraires aux bonnes mœurs. Le tribunal de Dinant avait pensé qu'il n'y avait pas lieu à suivre; mais sur l'opposition du ministère public, la chambre des mises en accusation l'a renvoyé devant le tribunal de Namur, où il a été condamné, par défaut, à un mois d'emprisonnement.

— La direction du département de la société: *Pour l'amélioration morale des prisonniers*, établie à Rotterdam, vient d'annoncer que depuis deux ans, l'instruction ayant été introduite dans la prison de cette ville, elle invite les membres à assister à l'examen qui aura lieu dans ce local, le huit juin prochain.

— On lit dans le *Messenger des Arts*, qui s'imprime à Gand, la lettre suivante, que sa sainteté a adressée à M. de Bast, de cette dernière ville:

LÉON XII, Pape.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique: le don de l'ouvrage publié par vos soins, et qui a pour titre: *Annales du salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas*, etc., nous a certainement été très agréable; en effet, il est une preuve de vos bons sentimens envers nous, et de ceux, comme vous le confirmez, de tant d'hommes renommés de votre florissant royaume qui, dans cette ville, métropole des beaux-arts et en même temps de la religion, s'étant proposé d'excellens modèles à suivre, sont devenus les émules de la gloire des plus célèbres artistes; et il ne nous a pas paru à craindre que, lorsque nous aurons le loisir de récréer notre esprit par l'examen ou par la lecture de l'ouvrage que vous nous offrez, nous y trouvions quelque chose qui soit moins en harmonie avec la sainteté de la religion et des mœurs, et ne réponde pas entièrement

à votre érudition, ou au mérite de ceux dont vous avez pris sur vous d'illustrer les ouvrages. Nous vous félicitons donc et de l'heureux résultat de votre travail, et de la part de gloire qui doit vous en revenir ainsi qu'au nom Belge; et comme un gage de notre reconnaissance et de notre affection paternelle, nous vous donnons avec satisfaction notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le sept mars 1827, de notre pontificat le IVme.
Signé G. Gasparini, secrétaire de SS. notre Seigneur, pour l'expédition des brefs latins.

— Le vaisseau de guerre de S. M., *le Zélandais*, capitaine C. Lucas, portant des troupes de Flessingue à Batavia, est entré au cap de Bonne-Espérance, suivant des lettres du 22 mars pour y faire de l'eau et prendre d'autres rafraîchissemens, ce capitaine espérait continuer son voyage le 25 du même mois. Tout était en bon état à bord.

— *L'Observateur-Autrichien*, du 22, que contient des extraits de la *Gazette-Universelle de la Grèce*. Voici le seul qui ait quelque intérêt, ou que nous n'avons pas déjà donné:

» Dans la nuit du 28 au 29 mars, vers neuf heures, 150 hommes de troupes d'élite du camp du Pirée tombèrent inopinément, le sabre à la main, sur un corps ennemi qui était au jardin des Oliviers; et comme les turcs étaient endormis, ils en massacrèrent plus de 200, enlevèrent 100 chevaux, et firent en outre un riche butin. Nous avons eu un homme tué et 3 blessés. La valeur de nos soldats a été sans exemple et digne d'éloges sous tous les rapports.

» Depuis, il y a eu, tant au Pirée qu'à Keratsini plusieurs autres petits combats, mais nous n'avons aucun rapport exact à cet égard et nous ne pouvons en conséquence donner de détails. Mais il nous est impossible de cacher que ces combats sont de peu d'utilité pour l'Acropolis, et que si nous n'agissons pas sérieusement, nous craignons beaucoup que vers la même époque, et par le même motif, il n'arrive ce qui a eu lieu à Missolonghi, et que nous n'éprouvions alors des regrets inutiles. Hâtons nous donc pendant qu'il est encore tems; la chose ne souffre aucun retard, et celui qui aime réellement sa patrie, doit avant tout désirer la délivrance de l'Acropolis, et en conséquence y mettre toute la célérité possible.

— On lit dans le *Journal de Genève*: « Trois enfans de la même famille, malades de la petite vérole, viennent de mourir dans l'espace de peu de jours: ils n'avaient pas été vaccinés. On n'en peut pas faire de reproche à leurs malheureux parents qui sans doute avaient cru prendre le meilleur parti; mais nous devons profiter de cet exemple pour démontrer tout le danger de cette maladie et l'avantage immense de la vaccination.

» On calcule que 1 individu sur 60 vaccinés peut avoir ensuite la petite vérole, soit spontanément, soit par inoculation.

» De ces petites vérolés secondaires à la vaccine il en meurt environ: 1 sur 400 qui l'ont reprise par inoculation; 1 sur 200 qui l'ont reprise spontanément.

» Ou bien, ce qui est la même chose, par petite vérole inoculée après la vaccination:

1 sur 24,000 enfans vaccinés.

» Par petite vérole spontanée après la vaccination:

1 sur 12,000 enfans vaccinés.

» Enfin lorsqu'un enfant n'a pas été soumis à la vaccine, il en meurt: 1 sur 200 inoculés de la petite vérole;

1 sur 7 petite vérole naturelle.

» Depuis le 1^{er} mars il est mort 6 personnes atteintes de la petite vérole; si elles avaient été vaccinées, il y aurait eu au moins une probabilité pour chacune de 12,000 contre 1 qu'elles vivraient encore.

Après cet exposé, nous nous abstenons de toute réflexion: les chefs de famille jugeront.

INDUSTRIE. — M. L. Pieul, de Liège, a soumis à l'examen du comité des arts et manufactures de la Société d'Emulation, un échantillon de casserole en tôle et étamé d'une manière nouvelle. Le rapport de la commission nommée par le comité, est favorable au procédé de M. Pieul. Voici ce qu'il porte en substance: nous avons soumis une de ces casseroles aux épreuves de différentes températures pour mettre son étamage en fusion, et cette fusibilité n'a lieu qu'à plusieurs degrés plus élevés que celui nécessaire pour fondre l'étamage ordinaire composé de plomb et d'étain.

La commission a le désir, dit en terminant le rapporteur M. Gerard, que son avis puisse engager les particuliers à faire usage de ce genre de vaisselle; ce qui peut toujours se faire sans danger, tandis que les mêmes ustensiles en cuivre sont sujets à de graves inconvéniens qu'on n'a eu malheureusement que trop d'occasions de signaler au public.

Le *Journal de Bruxelles* auquel nous avons emprunté hier un article sur le concours d'architecture ouvert à Amsterdam, était mal informé. M. le professeur Dewandre nous adresse à ce sujet la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Monsieur,

C'est sans doute sur la foi d'un journal étranger que vous avez, hier, rendu compte du concours d'architecture, ouvert en ce moment à Amsterdam, pour la pension de 1200 florins. Vous exprimez le regret que parmi les jeunes architectes, admis à ce concours, il ne se trouve aucun élève de l'Académie de Liège.

Bien que cette Académie ne soit pas aussi ancienne que les autres Académies du royaume, le concours préalable pour l'admission au grand concours ouvert maintenant à Amsterdam n'a pas été sans résultat pour les liégeois: M. Guillaume Honoré, qui a fini ses études l'année dernière à l'Académie de dessin de Liège, a été admis dans le petit nombre de ceux qui travaillaient au grand concours à Amsterdam.

Le *Journal de Genève* publie une suite de lettres fort intéressantes, dans lesquelles on examine la situation morale du pays. La dernière contient des réflexions d'une application générale : nous ne pouvons résister au désir d'en donner ici un extrait.

Je suis entièrement de votre avis, dis-je à l'artiste législateur : une instruction variée et libéralement répandue, me paraît chose fort convenable dans un pays libre ; mais je dois vous avouer que tous vos concitoyens ne partagent pas cette façon de voir ; il en est même qui vont jusqu'à déplorer cette tendance vers un système général d'éducation. Quel besoin avons-nous, disent ces messieurs, de prodigier aux agriculteurs, aux artisans, une science dont ils n'ont que faire, et qui peut leur suggérer des idées incompatibles avec l'état dans lequel ils sont placés ? Ces connaissances, qui cadrent si mal avec leur métier, ne leur en inspireront-elles point le dégoût ? N'est-il pas à craindre qu'ils ne veuillent prendre un vol plus élevé ; et dès lors qui labourera, qui nous fera des habits, des souliers, des équipages ? Ne serait-il pas mieux que la population pauvre cessât de se bercer de chimères, et s'attachât au solide ?

D'autres personnes vont plus loin : elles estiment qu'il est dangereux d'éclairer par trop la masse laborieuse ; que lire, écrire et chiffrer, lui suffit ; qu'aller au delà, c'est risquer d'exciter dans le peuple une élévation d'âme, une fierté déplacée, et cet esprit raisonneur, toujours si désagréable aux gouvernants.

Enfin, j'ai vu des gens blâmer hautement l'éducation qu'on donne à Genève aux jeunes filles. Sur ce point, ils sont tout-à-fait de l'avis du bonhomme Chrisale. Le dessin, la musique, la géographie, l'histoire, l'étude des langues maternelle et étrangères, leur paraissent tout au moins inutiles au beau sexe. Ils disent que les femmes en savent toujours assez ; que jadis elles se passaient fort bien de ces superfluités, et que les ménages n'en allaient pas plus mal. Ils ajoutent que les sommes employées à l'acquisition de demi-talens, bientôt négligés et perdus, eussent figuré plus utilement dans un bon contrat ; et qu'en somme, toutes ces leçons à la mode ne sont que vanité, et ne font rien pour le bonheur.

Voilà certes de graves objections, réprit l'horloger : mais, pour être sévères, elles n'en sont pas moins faciles à combattre. L'ignorance n'est bonne à rien ; elle est la source de tous les désordres et de tous les vices ; c'est une vérité reconnue par l'expérience, et nos tribunaux criminels sont là pour en faire foi. Le relâchement dans l'instruction me paraît plus à craindre que l'excès. Il est, au reste, ridicule de supposer qu'une éducation soignée puisse être jamais nuisible sous aucun rapport, et fausser les idées du peuple. L'agriculteur instruit en sentira mieux la dignité de son état ; l'artisan sera plus rangé, ne contractera point ces habitudes de dissipation, dont le moindre inconvénient est une dépense disproportionnée avec son gain ; l'artiste, l'ouvrier, puiseront dans les connaissances qu'ils auront acquises de nouveaux moyens de succès, et tous sentiront la nécessité de l'ordre, de l'économie, qualités sans lesquelles on ne peut se soustraire à sa dépendance et s'honorer du titre d'homme libre et de citoyen. Loin de se dégoûter de leur métier, ils le relèveront à leurs propres yeux, ils le rendront respectable, et prouveront qu'à Genève, quelle que soit la profession qu'on exerce, on n'est au-dessous de personne quand on vit honnêtement de son travail. Au surplus, je ne saurais blâmer cette tendance qu'ont mes concitoyens à s'élever plutôt qu'à cheminer terre à terre. J'aime au contraire à leur voir cet esprit ; qu'on le nomme ambition, peu m'importe ; mais il est probable que c'est à lui que nous devons de nous être sortis du pair. La liberté dont nous jouissons depuis plusieurs siècles a singulièrement secondé ce penchant ; elle a imprimé à la nation genevoise une certaine hauteur de caractère qui me plaît, et je vous avoue que ce n'est pas sans un certain sentiment de vanité que je vois, sur une population de trente mille âmes, à peine six cents individus vivre dans l'état de domesticité.

Laissons donc sur ce point les choses comme elles sont, et surtout qu'on se garde bien de vouloir gêner l'élan qui nous porte vers le mieux. On redoute l'amour-propre national ; moi, je désire qu'on l'entretienne : sans ce véhicule, point d'esprit public. Le peuple prendra une haute idée de lui-même ; tant mieux, il se conduira plus dignement. S'il connaît ses droits, s'il en est jaloux, il connaîtra aussi ses devoirs et saura les remplir. Il raisonnera sans doute ; mais où est le mal ? Les mauvais gouvernements seuls redoutent la discussion de leurs actes ; heureusement nous ne marchons point aujourd'hui sur ce terrain-là.

Restent les femmes, qu'on voudrait réduire à l'aiguille et au crochet ; cela ne me paraît ni juste, ni convenable. Il faut qu'un homme qui a reçu le bienfait d'une éducation libérale, trouve dans sa jeune compagne les mêmes avantages, lorsqu'on ne peut faire un échange d'idées et qu'une ignorance complète de la part de l'un des conjoints oppose constamment un obstacle à la communication réciproque de la pensée, le dégoût ne tarde pas à se glisser dans le ménage ; dès lors plus de félicité domestique. Et comment la mère de famille, si nécessaire à la première éducation, pourra-t-elle la diriger, si elle n'en connaît pas les éléments ? Il y a plus : ne risquera-t-elle point de perdre la considération, le respect de ses enfants ? Un langage trivial, une absence totale de connaissances dans les arts d'utilité et d'agrément, ne sauraient plus être de mise aujourd'hui chez les femmes. Pour conserver dans la maison le rang qui leur convient, elles doivent ne point faire contraste avec ce qui les entoure. On les accuse de légèreté, d'avoir des caprices, de manquer parfois de jugement ; mais ces défauts qu'on reproche au beau sexe ne tiennent-ils point au vice de son éducation ?

Monsieur le rédacteur,

Liège, ven. Juin 1827.

Pour prouver que les doctrines littéraires, que l'on est convenu d'appeler *romantiques*, ne sont point nouvelles, vous avez cité récemment un fragment de Mercier, que l'on croirait écrit par l'un des rédacteurs du *Globe*. Personne n'ignore que l'auteur du *Tableau de Paris* fut un homme d'esprit, mais d'un esprit par fois bizarre. Son autorité pourrait donc être récusée comme suspecte. En voici une qui l'est moins. Le président Henault, le grave président Henault se montrait déjà, à un époque où les écrivains classiques dominaient, pour ainsi dire, toute la littérature, partisan des drames historiques, tels que les composes Shakespeare ; des romans historiques, tels que les écrit Walter-Scott, dont l'école fait chaque jour des progrès, ainsi que le prouvent les *Barricades*, les *Etats de Blois*, les *Scènes de Neully*, etc.

« Le grand défaut de l'histoire, dit le président Henault, est de n'être qu'un récit ; et il faut convenir que les mêmes faits racontés, s'ils étaient mis en action, auraient bien une autre force, et surtout porteraient bien une autre clarté à l'esprit. En voyant la tragédie de Henri VI, par Shakespeare, j'eus de la curiosité de rattrapper dans cette pièce tout l'historique de la vie de ce prince, mêlée de révolutions si contraires l'une à l'autre, et si subites, qu'on les confond presque toujours, malgré qu'on en ait.... J'avoue que cent fois j'ai su ces faits, et cent fois je les ai oubliés. J'ai donc lu Shakespeare dans l'intention de me les bien présenter. J'ai vu les principaux personnages de ce temps là mis en action, ils ont joué devant moi ; j'ai reconnu leurs mœurs, leurs intérêts, leurs passions qu'ils m'ont appris eux-mêmes ; et tout-à-coup, oubliant que je lisais une tragédie, je me crus avec un historien, et je me suis dit : pourquoi notre histoire n'est-elle pas écrite ainsi ? et comment cette pensée n'est-elle venue à personne ?... »

« L'histoire nous instruit à la vérité, mais elle nous instruit froidement parce qu'elle ne sait que nous raconter, et souvent elle le fait confusément, quelque ordre qu'ait pu y apporter l'historien, parce qu'elle ne séjourne pas assez sur les événements ; qu'un fait chasse l'autre, et qu'un personnage fut presque aussitôt qu'il a été aperçu. La tragédie à un défaut contraire, tout aussi grand pour qui veut s'instruire, et dont pourtant avec raison, elle fait sa première règle : c'est de ne peindre qu'une action principale ; et, ainsi que la peinture, de n'avoir qu'un moment ; parce qu'en effet, c'est par ce secret qu'elle recueille tout notre intérêt, qui se refroidit quand l'imagination se promène sur plusieurs actions différentes. Ainsi l'histoire peint froidement, par rapport à la tragédie, une suite longue et exacte d'événements ; et la tragédie, riche de faits, par comparaison avec l'histoire, nous peint fortement le seul événement qu'elle a entrepris de nous représenter. Ne pourrait-il pas résulter de leur union quelque chose d'utile et d'agréable ? »

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Dans la séance du 26 mai à la société philomatique de Paris, M. de Blainville a fait part à l'assemblée des observations qu'il a faites chez M. Amici sur la manière dont la circulation s'exécute dans la plante appelée *charagne*. Cette plante, observée à l'aide d'un microscope qui grossit 1500 fois les objets, présente le phénomène singulier, jusqu'ici unique du mouvement de deux courants liquides, l'un ascendant et l'autre descendant, circulant dans un même tube sans être séparés par aucune cloison qui puisse les isoler ; la réalité de ce phénomène est mise hors de doute par le passage très évident de certaines molécules d'un des courants qui, attirées par celui qui se meut en sens contraire, sont de temps à autre entraînées par lui. Le tube dans lequel s'opère cette double circulation est d'un diamètre très sensible.

La commission nommée par l'académie royale des sciences à Paris, a fait son rapport sur la distribution des prix fondés par M. de Monthyon, pour les perfectionnements dans l'art de guérir. L'académie a décerné le prix de médecine de dix mille francs à MM. Pelletier et Caventon pour leurs importants travaux relatifs au *sulfate de quinine*.

Le prix de chirurgie de dix mille francs a été décerné au docteur Civiale, pour la *lithotritie*, ou broiement de la pierre dans la vessie. La méthode de M. Civiale avait déjà fixé l'attention de l'académie. L'année dernière, elle lui avait décerné un prix d'encouragement de six mille francs.

COMMERCE.

On mande de Stockholm, le 18 mai : « Par publication du 16 de ce mois, S. M. le roi de Suède a aboli le placard de produits (tarifs des douanes) du 10 novembre 1724, pour ce qui regarde la navigation des Pays-Bas, de sorte que les navires de cette nation pourront provisoirement importer en Suède toutes les marchandises dont l'entrée y est permise, et ne seront point soumis à des droits plus élevés que les bâtimens suédois. »

BOURSE DE PARIS, du 29 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 100 fr. 45 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 70 45. — Action de la banque, 2022 25. Emprunt royal d'Espagne 1826, 55 5/8 c. Emprunt d'Italie, 657 50.

BOURSE D'ANVERS du 30 mai.

FONDS PUB.	CT. JOURS	CHANGES	A COURTS JOURS	A 2 MOIS	A 3 MOIS
P. B.		Amsterd.	118		
Dette act.	53	Londres	12 05	P 11 97 1/2 A	11 95
Différée		Paris	47 5/16	A 7	A 46 7/8 A
Obl. du S.		Francf.	35 5/8	35 1/2	A 35 5/16 A
Act. S. C.	88 1/4	Hamb.	34 13/16	A 34 5/8	A 34 1/2 A

BOURSE D'AMSTERDAM, du 30 mai. — Dette active, 53 53 1/8 1/4 3/16. Différée 109 1/2 8. Bill de change, 18 3/8 7/16. Synd. 96 1/8 3/16. Dito oo. Act. de soc. omm. 88 1/4 1/2.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 29 MAI.

Lacaz ère de froment, récolte de 1826, prix moyen. fl. 7 28 c.
de seigle, » » » fl. 5 86 c.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE

SECOURS A DOMICILE. — Mendicité.

Liège le 27 mai 1827.

Le Conseiller-d'Etat, Gouverneur de la province de Liège, aux bourgmestres et échevins ou assesseurs.

Messieurs, l'art. 274 du Code pénal porte que toute personne trouvée en mendicité sera punie de 3 à 6 mois d'emprisonnement et conduite au dépôt après l'expiration de sa peine. La loi ne fait nulle exception; la volonté de S. M. est expresse, et des ordres absolus sont donnés pour l'exécution de cette disposition législative.

Ainsi tout individu, valide ou invalide, vieillard ou infirme, enfant ou adulte, qui se livrerait à la mendicité, serait arrêté, sans qu'on put lui éviter son transfert dans le dépôt ou dans les colonies de bienfaisance. Les valides y trouvent du travail, et les vieillards, les infirmes, un asile où il est pourvu à leur entretien.

C'est en vain que l'on s'adresserait à moi pour obtenir qu'un de ces individus en arrestation fût rendu à sa famille ou à sa commune. Le tribunal auquel il est traduit a seul à appliquer, s'il y a lieu, l'édit art. 274, ou à le renvoyer de son accusation, et dès lors qu'il est condamné, il doit être conduit nécessairement au dépôt ou à la colonie.

Mais vous devez employer vos efforts pour prévenir la cause générale de la mendicité. En procurant des moyens d'existence à ceux qui en manquent, on pourra atteindre le but éminemment utile et nécessaire.

Le nombre des indigens à secourir n'est pas aussi considérable qu'il peut le paraître d'abord: les adultes valides doivent pourvoir à leurs besoins par le travail que leur offrent les diverses branches d'industrie, et les secours peuvent se circonscrire aux vieillards, aux infirmes, à quelques journaliers surchargés d'enfants en bas âge, et à ceux qu'un événement extraordinaire prive momentanément de la faculté du travail.

C'est moins les ressources qui manquent que le défaut d'ordre et de discernement dans la distribution des secours. La charité privée fait, dans cette province, de grands sacrifices; et ses dons abondans peuvent, en général, suppléer à l'insuffisance des revenus des bureaux de bienfaisance. Que cette administration se concertent avec les personnes charitables; que ces dernières se partagent une partie des ménages à sustenter; que tous s'attachent à bien connaître les véritables besoins, à discerner les véritables nécessiteux, à ménager et proportionner les distributions, pour qu'elles remplissent plus efficacement l'objet.

L'emploi bien ordonné de ces moyens n'aura pas seulement pour résultat de soulager tous les nécessiteux, de les entretenir au sein de leur famille, de prévenir des désordres, des arrestations toujours pénibles, mais aussi d'éviter aux communes et à la province, une surcharge considérable de frais d'entretien de mendiants dans les dépôts et les colonies.

Présenter ces résultats intéressans à votre zèle, c'est l'animer puissamment, puisqu'ils sont de grands bienfaits pour la prospérité générale, et en particulier pour une classe nombreuse, et qu'ils intéressent essentiellement l'ordre public.

Vous allez donc, Messieurs, vous concerter avec les bureaux de bienfaisance, et aviser de suite aux mesures que vous suggéreront vos connaissances locales et votre sagesse. Les éléments nécessaires sont sous la main, et vous saurez les vivifier par un emploi éclairé et une sollicitude constante. La reconnaissance de vos administrés, un nouveau titre à la confiance du gouvernement, et le sentiment de bien que vous aurez fait, seront votre juste récompense, ainsi qu'à tous ceux qui uniront leurs efforts aux vôtres.

Signé LIEDEKERKE.

ETAT CIVIL du 31 mai. — Naissances, 7 garç., 3 filles.

Mariages 3, savoir: Entre

Georges Louis Samuel Mayor, commis négociant, rue Hors-Château, n. 376, et Marie Antoinette Joseph Lyon, au même domicile.

Jean Frédéric Issersterdt, musicien à la 11me. division en garnison en cette ville, et Marie Gertrude Noël Lambert, rue Pont d'Île, n. 9.

Renier Joseph Moysse, marchand de cloux, rue sur Meuse, n. 928, et Marie Elisabeth Nicolay, rue derrière la Boucherie, n. 867.

Décès: 1 fille, 1 femme; savoir:

Marie Catherine Bovy, âgée de 74 ans, rue du Verd-Bois, n. 325.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

À l'occasion de la fête à Ans, GRAND DIVERTISSEMENT dimanche et lundi prochain chez Laurent Lhoest, à Ans, ci-devant maison Nanette. On y trouvera toutes sortes de rafraichissemens, bons Vins et Hougarde.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la Boverie.

DIMANCHE 3, Grande Harmonie composée de 40 musiciens.

LUNDI 4, BAL et ILLUMINATION. (273)

A louer pour mars prochain la grande ferme du château de la Neuville-sur-Meuse, près de Huy. Cette ferme est considérable, tant en terres qu'en pâturages. S'adresser au notaire Chappelle, pour les conditions. (24)

A louer une maison de commerce propre à tout usage, avec six pièces à feu et un petit jardin, rue devant les Carmes, n. 306. 214

Lundi onze juin 1827, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de Maître Grégoire, notaire à Huy, il sera procédé à la vente aux enchères, d'une pièce de terre sise en la commune de Lavoir, nommée le Haut Cortil, exploitée par le sieur Dony, fermier audit lieu, contenant un bonnier 74 aunes.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire ou chez Berard, agent de change et d'assurances, rue Mont-St-Martin, n. 658, à Liège. (277)

A louer rue Féronstrée au n. 676, pour le 1^{er} juin, un quartier composé de 2 pièces au premier et 2 au second.

On demande pour locataire un ménage tranquille sans enfans,

A louer de suite une belle maison de campagne, ou quartier, située à Amay, près de l'église, ayant vue sur la grande place d'Amay, qui est contiguë à la grande route de Liège à Huy, ayant salle, salon et cuisine au rez-de-chaussée, et cinq pièces au premier; belles caves et beaux greniers, jardins et terrasse le tout garni des meilleurs fruits. S'adresser au propriétaire Louis Detrixhe, audit Amay. (43)

Magasin de chapeaux de Paris à la mode, imperméables, et autres; les personnes qui aiment à être coiffées légèrement pourront se satisfaire par des chapeaux pesant 5 onces de moins que les plus légers des chapeaux soit: le prix de chaque qualité et très modéré. (278)

A louer une belle et bonne maison de commerce, située au pied du pont des Arches, n. 961. S'y adresser. (281)

La personne qui désireroit prendre un abonnement pour le Constitutionnel ainsi que pour le Courrier des Pays-Bas, peut s'adresser au café de la comédie. (279)

A vendre une très belle cive, en double quartier de chêne, ayant deux aunes 20 pouces de haut sur deux aunes 20 pouces de diamètre. S'adresser rue devant St. Thomas, n. 295, à Liège.

() Lundi, 4 de ce mois, à 3 heures de relevée, en l'étude du notaire Pâque, on vendra au plus offrant, à charge de purge civile, les trois maisons dont la désignation suit, situées à Ans, canton de l'Ouest de la ville de Liège, savoir:

1^o. Celle portant le n. 503, sise en Brouck, avec deux perches 180 palmes de jardin.

2^o. Celle sise en la rue Paquay, n. 411, avec 17 perches 438 palmes de terre.

3^o. Et celle située au Petit Douy, n. 368, avec 13 perches 78 palmes de jardin.

A louer pour la St. Jean un quartier composé d'une cuisine et deux pièces au rez de chaussée, de 5 chambres en haut, avec caves et grenier. S'adresser rue derrière St. Denis, n. 639. 283

A louer maintenant ou pour la Saint-Jean prochain une belle et grande maison quartier de St. Jacques, n. 494, avec cour, remise et écurie, et un très beau jardin ayant vue sur Avroy. S'adresser à M^e Keppenne, notaire. Au numéro joignant, un jardin à louer avec maisonnette. (23)

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

J. A. LATOUR, imprimeur du Gouvernement et libraire à Liège, débite:

LE PETIT BOSSU, ou les voyages de mon oncle. Ouvrage dirigé contre les croyances superstitieuses, les préjugés et les erreurs populaires. Par Fréd. Rouveroy, 1 vol. in-18, de 282 pages, 35 cents.

Abrégé du cours complet de rhétorique et de belles-lettres, de Huguo Blair, trad. sur la 6^e édit de Londres, 1 vol. in-18, 1 fl. 41 cts. Cours d'économie politique, ou exposition des principes qui déterminent la propriété des nations. Ouvrage qui a servi à l'instruction de LL. AA. JJ. les grands ducs Nicolas et Michel. Par H. Storch, avec des notes explicatives et critiques, par J. B. Say, 5 vol. in-8^o. 16 fls. 53 cts. Mémoires du capitaine Péron, sur les voyages aux côtes d'Afrique en Arabie à l'île d'Amsterdam, aux îles d'Angouan et de Mayotte, aux côtes Nord-Ouest de l'Amérique, etc, 2 vol. in-8^o. ornés de six cartes et figures, 6 fls. 61 cts. Œuvres de M^{me}. Riccoboni, précédées d'une notice sur la vie de l'auteur, et d'observations sur ses écrits par Laharpe, Grimm et Diderot; 9 vol. in-18, papier superfine, satiné, avec couvertures imprimées, et beau portrait dessiné par Deveria, 10 fls. 62 cts. Chefs-d'œuvre dramatiques de Collin-d'Harleville, nouvelle édition, ornée du portrait de l'auteur, et précédée d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, 3 forts vol. in-32, grand raisin vélin satiné, 4 fls. 72 cts. Manuel du publiciste et de l'homme d'état, contenant les chartes et les lois fondamentales; les traités, conventions et notes diplomatiques etc., par Isambert, 4 vol. in-8^o, 11 fls. 34 cts. Œuvres choisies de Chamfort, précédées d'une notice par M. Collin de Plancy, 2 vol. in-32, grand raisin satiné, portrait, 2 fls. 83 cts.